

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE – PUGEY**
Compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2018
à Fontain à 20 heures

Membres présents : André Avis, Claude Gresset (Arguel), Céline Moisson, Yannick Favory (Pugey), Jean-Pierre Vagne, Michèle Boffy (Fontain), Christophe Caverot, Catherine Cuinet (La Vèze)

Invités présents : Martine Doney (Maire de Fontain), Frank Laidié (Maire de Pugey)

Procurations : Christian Pascal (La Vèze) donne procuration à Christophe Caverot (La Vèze), Sébastien Morel (Pugey) donne procuration à Céline MOISSON (Pugey)

Secrétaire de séance : Céline MOISSON (Pugey)

Ordre du Jour :

1. Modification des statuts du SIFALP : projet commune nouvelle Fontain-Arguel
2. Délibérations : Modification statuts, Travaux supplémentaires, transfert du personnel de Pugey, DM 2, Renouvellement du contrat indemnités journalières des agents (maladie accident...)
3. Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1) La rentrée

Le 3 septembre 2018 a eu lieu la rentrée 2018 sur le site de Fontain pour tous les enfants de maternelle et d'élémentaire des villages de Fontain, Arguel, La Vèze et Pugey.

Joie et bonne humeur se lisaient sur la plupart des visages. Les enfants ont eu plaisir de reprendre l'école dans des locaux rénovés et de retrouver copains et enseignants.

Une journée portes-ouvertes a été organisée par les membres du SIFALP le samedi 1er septembre, permettant aux enfants, parents et à tous les habitants des 4 communes de visiter l'école rénovée et agrandie. Cette journée a été un franc succès. Elle a permis pour certain, une mise en confiance pour une rentrée plus sereine.

Une inauguration du groupe scolaire est prévue le 15 septembre 2018 avec tous les partenaires du projet. La presse sera présente lors de cet événement.

L'école accueille cette année 207 élèves répartis sur 9 classes :

76 en Maternelle			131 en Elémentaire		
Classe 1	PS	11	Classe 4	CP	24
	MS	15	Classe 5	CE1	21
			Classe 6	CE2	22
Classe 2	PS	15			
	GS	10	Classe 7	CE2	6
				CM1	15
			Classe 8	CM1	14
Classe 3	MS	15		CM2	7
	GS	10	Classe 9	CM2	22

Cette rentrée est pour le SIFALP, synonyme d'achèvement des travaux de l'école. Ce fut un chantier impressionnant pendant 13 mois et demi au lieu de 15 mois prévu initialement.

De nombreuses personnes ont réunis leurs efforts pour permettre à cette rénovation et agrandissement d'être réalisée en site occupé en toute sécurité pour les enfants durant l'année scolaire 2107-2018.

Toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à ce chantier sont vivement remerciées par les membres du SIFALP. Parmi elles, nous pouvons citer :

- Messieurs Tessieux et Vandel pour leur investissement, leur travail de suivi de chantier et de relation avec les entreprises. Ils sont arrivés au bout de leur lourde mission : celle de coordonner toutes les entreprises afin de terminer le chantier avant la rentrée. Reste quelques petites finitions à terminer. Une liste des réserves a été envoyée ce jour par M. Tessieux.
La visite de réception des travaux est prévue le 12 septembre 2018.
- Toutes les entreprises pour leur professionnalisme
- Les enseignants pour leur collaboration, leur patience et leurs implications dans les déménagements et aménagements des classes.
- La directrice et les animateurs des Francas pour leur contribution devant l'obligation de délocaliser l'accueil extra-scolaire à Pugey.
- Les employés municipaux pour leurs nombreux efforts lors des déménagements.
- Les ATSEM et employés municipaux pour leur travail précieux de ménage des locaux.
- La municipalité de Pugey pour la mise à disposition au SIFALP de mobilier scolaire, matériel informatique et sportif.
- Les municipalités pour leur engagement et le financement du projet.
- Les différents organismes qui ont soutenu ce projet par leur aide dans les démarches administratives ou leurs subventions.
- Les enfants et les parents d'élèves qui ont été contraint de s'adapter à une organisation scolaire bouleversée.

Par ailleurs, le SIFALP a investi dans de nouveaux équipements informatiques comme des TNI et des tablettes. Il reste encore quelques mises au point à faire avec la CAGB pour que tout soit fonctionnel. Tout devrait rentrer dans l'ordre courant de la semaine prochaine.

Du côté du périscolaire, Pauline Duval reste directrice des Francas. Elle assure avec l'ensemble des animateurs, l'accueil des enfants avant et après la classe, sur le temps méridien, les mercredis et en extra-scolaire pendant les vacances scolaires. Les repas sont livrés par un nouveau prestataire ESTREDIA, en liaison froide.

2) Délibérations

Objet : Avenant marché : extension et restructuration du groupe scolaire de Fontain

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil syndical n° N°2017/06/03 du 8 juin 2017 relatives à la validation du marché en complément de la délibération N°2018/04/01 du 24 avril 2018 et de la délibération 2018/09/01 Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018 du SIFALP,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure un complément de l'avenant concernant le lot 1 avec l'entreprise ECTPA pour la somme de 1 847.81 HT soit 2 217.37 TTC. Le marché initial était de 129 676.83 HT, le nouveau montant du marché est de 164 867.32 HT soit 197 840.78 TTC.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Objet : Création de deux postes d'adjoints d'animation et d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs

Le Président informe le Conseil Syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Suite au transfert des compétences scolaires et périscolaires de la commune de Pugey au SIFALP, les agents affectés à ces tâches doivent être intégrés au SIFALP.

Monsieur le Président propose de créer :

- un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 10.06 heures hebdomadaires
- un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 24.5 heures hebdomadaires
- un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31.15 heures hebdomadaires

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 5 septembre 2018

+ filière Medico-sociale : ATSEM principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

+ filière Animation : Adjoint d'animation :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 3

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité la création :

- d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 10.06 heures hebdomadaires
- d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet de 24.5 heures hebdomadaires
- d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31.15 heures hebdomadaires

et adoptent à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs.

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2

Monsieur le Président expose que les crédits prévus au budget 2018 au compte 2188/21 et au chapitre 012 ne sont pas suffisants, il faut prendre une décision modificative.

Les membres du conseil syndical acceptent à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°2 suivante :

<u>Investissement</u>	DEPENSES	DEPENSES
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 2188/21 Autres immobs corporelles	30 000.00	
D 2313/23 Immos en cours-constructions		30 000.00
<u>Fonctionnement</u>		
D 6217/012 Pers.affecté par cne membre	30 000.00	
D 6558/65 Autres dépenses obligatoires		30 000.00

Objet : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Président expose :

- L'opportunité pour le SIFALP de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,
- Que le Centre de Gestion a communiqué au SIFALP les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code des assurances,

Vu le code des marchés publics,

A l'unanimité,

+ **Décide:** D'accepter la proposition suivante :

- Courtier/assureur : Sofaxis/CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - o Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - Taux : 5.95 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - o Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
 - Taux : 1.10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 -

+ **Prend acte** que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale du SIFALP.

+ **Autorise** :

- Monsieur le Président à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurances (contrats)
- Monsieur le Président à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs.
- Le Centre de Gestion à récupérer auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Objet : Mise à disposition du personnel aux Francas

Monsieur le Président expose que certains agents du SIFALP seront mis à disposition des Francas.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Syndical à l'unanimité autorisent Monsieur le Président à signer cette convention entre le SIFALP et les Francas.

3) Questions diverses

a. Mise à disposition de la salle multi-activités :

L'association des Loisirs de Fontain (ALF) proposait certaines activités en dehors du temps scolaire dans l'ancienne salle de sport devenu actuellement l'espace périscolaire. L'association poursuivra cette année ces activités dans la nouvelle salle multi-activités en dehors des temps scolaires.

Il est précisé que l'utilisation de cette salle est prioritairement réservée à l'école et que cette salle n'est pas un gymnase.

Cependant, un travail de réflexion pourrait être à mener quant à l'utilisation de cette salle multi-activités en dehors des temps scolaires :

- Cette salle peut-elle être mise à disposition à d'autres associations des 4 villages ?
- Quelle organisation proposer ?
- Quelles sont les activités autorisées dans ces locaux et celles qui ne peuvent pas l'être pour ne pas risquer de casser les éclairages et les vitraux ?
- A qui confier la gestion ? l'entretien ?
- Doit-on élaborer des conventions de mise à disposition de ses locaux pour chacune des associations ?
- Doit-on prévoir un dédommagement financier pour son utilisation ?

Il est rappelé l'importance de mener une réflexion commune pour nos villages dans l'objectif de développer les associations qui peuvent être en souffrance par manque de bénévoles. Pour atteindre cet objectif, il est important de veiller à la non concurrence entre les associations.

D'autres salles du secteur pourraient aussi accueillir des associations des autres villages, comme celle de Pugey par exemple.

Ainsi, il apparaît qu'une réflexion plus globale sur l'utilisation des salles des 4 villages par les associations pourrait être menée.

b. Organisation de l'inauguration du Groupe Scolaire :

Elle aura lieu le samedi 15 septembre 2018 à 10h au groupe scolaire à Fontain en présence de nombreux invités. La presse est invitée.
Une visite de l'école sera possible pour ceux qui le souhaitent.

c. Modifications des statuts du SIFALP :

Une réflexion est menée entre les communes d'Arguel et de Fontain concernant un projet de commune nouvelle. Lors des échanges avec les Maires de ces deux communes, sur ce sujet, le secrétaire général de la Préfecture a préconisé d'envisager de modifier le mode de désignation des délégués prévus pour chaque commune au SIFALP. Il s'agirait de faire varier le nombre de délégués en fonction du nombre d'habitants par commune. Actuellement, les représentants au sein du SIFALP sont au nombre de 3 par commune. Les statuts actuels n'envisagent pas la création de commune nouvelle.

Lors des échanges :

- Il est indiqué que les élus au sein du SIFALP représentent les communes et pas le nombre d'habitants.
- Il est mentionné qu'il ne serait pas judicieux d'augmenter le nombre de représentant
- Il est précisé qu'il semble problématique qu'une seule commune soit majoritaire au sein du syndicat.
- Il est noté que la Commune Nouvelle Arguel Fontain apporterait la plus grosse contribution financière au SIFALP.

Cette éventuelle modification des statuts doit intervenir avant le vote pour la commune nouvelle prévu avant fin 2018.

Séance levée à 22h20